

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.065

L'An Deux Mille Quatre, le 30 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 10 SEPTEMBRE 2004

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 10 SEPTEMBRE 2004

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT  
Mme CROUE représentée par M. CAU  
Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme LABEYRIE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 32

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : AERODROME DE ROYAN-MEDIS - CONSTRUCTIONS DE HANGARS PRIVES

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville a été saisie par des usagers de l'aérodrome de ROYAN-MEDIS de demandes d'autorisation d'occupation du domaine public aéroportuaire en vue de l'édification de hangars privés.

Dans la mesure où la construction de nouveaux hangars permet un développement de l'aérodrome et conforte son activité, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à conclure une convention autorisant l'occupation du domaine public aéroportuaire pour une durée de trente années, en vue de l'édification de hangars-abris pour avions avec Monsieur DURAND d'une part et la SCI MALEC représentée par M. LECHNER d'autre part.

Il est précisé que, à l'expiration de la convention, les bâtiments ainsi édifiés deviendront propriété de la Ville de ROYAN.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouf l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Usagers de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS,
- VU les projets de conventions d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire,
- VU l'avis favorable de la Direction Générale de l'Aviation Civile du Sud-Ouest en date du 12 août 2004

#### **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer une convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire avec :

- . Monsieur DURAND, demeurant 3 rue de la Bretache à ST DENIS LES PONTS (28200), pour un hangar de 264 m<sup>2</sup>.
- . la SCI MALEC, représentée par Monsieur LECHNER, dont le siège social est situé 17 avenue Gambetta à ST CYR AU MONT D'OR (69450), pour un hangar de 240 m<sup>2</sup>.

- d'autoriser les bénéficiaires à déposer un permis de construire en vue de l'édification de hangars pour aéronefs sur une parcelle appartenant à la Ville cadastrée AV 39 et située 5 rue Joseph de Lélée au camp d'aviation de ROYAN MEDIS, conformément aux conventions d'occupation du domaine public aéroportuaire précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 octobre 2004  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**